

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 26 novembre 2021 à 20h00 - Salle de la Poste
(Convocation du 22/11/2021)

Présents : Sylvie **BONNIN**, Yves **LAMARD**, Guillaume **PICARD**, Dominique **MARTIN**, Timothé **BAUDOT**, Marie Laure **PIOTELAT**(arrivée à 21 h) , Bernard **RAMEAUX**, Charles-Henri **SERVAN**, Pascal **VANNIER**.

Excusés : Thibaut **LACOSTE**, Yan **LAGOUGE** (pouvoir à Guillaume **PICARD**), Héroïse **MONCHAL** (pouvoir à Sylvie **BONNIN**), Maryse **DOLARD** (pouvoir à Yves **LAMARD**)

Secrétaire de Séance : Guillaume PICARD

Modification dans l'ordre de présentation des points à l'ordre du jour
L'ordre du jour de la séance est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1- APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU
- 2- COMMERCE : PARTICIPATION AUX FRAIS DE RÉPARATION DU MATÉRIEL
- 3- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS
- 4- SECONDE PHASE DE NUMÉRISATION DES REGISTRES D'ÉTAT-CIVIL
 - a. DEVIS ET SUBVENTION
- 5- ACTION SOCIALE
 - a. CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION
 - b. COLIS DE NOËL
- 6- COMPTABILITE
 - a. AJUSTEMENT DE CREDITS BUDGETAIRES
 - b. CLOTURE REGIE
- 7- ETUDE CHAUFFERIE BOIS
- 8- PROJET BOURG COMMERCE ET RESIDENCES :
 - a. PRESENTATION DE L'APD AVANT-PROJET DEFINITIF
 - b. PLAN DE FINANCEMENT
- 9- TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PÉRISCOLAIRE : RAPPORT FINAL
- 10- CONTRIBUTION DES COMMUNES AU BUDGET DU SDIS
- 11- REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CCBHS ET AU SYNDICAT DE LA BRENNE
- 12- BATIMENT MAIRIE-ÉCOLE : DIAGNOSTIC AMIANTE ET CONTROLE DES JEUX
- 13- ANTENNE RELAIS SFR – VALIDATION DE LA CONVENTION
- 14- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 APPROBATION DU PV DU 28 SEPTEMBRE 2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

2 COMMERCE : PARTICIPATION SUR LA RÉPARATION DU MATÉRIEL

Le contrat de délégation de service public prévoit la réparation et l'entretien du matériel par les gérants. Or compte tenu d'une panne importante intervenue peu de temps après la reprise de l'activité, le maire propose que la commune participe aux frais de réparation à hauteur de 50% soit 732 €.

Délibération 55-2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

Changement de nom du fonds de commerce : Suite à la demande de Monsieur et Madame DEBOURG, il est proposé d'acter le changement de nom du commerce et de le nommer: « la CHAPELLOISE »

Délibération 56-2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

3 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Le maire rappelle que la commune n'a pas pour coutume de verser régulièrement des subventions aux associations du village, cependant il est pour habitude de prendre en charge les photocopies des associations lors de l'organisation de manifestations sur la commune ;

Le maire propose d'acter et de formaliser ce principe dans le compte rendu.

Il est également rappelé qu'il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable et de fournir le papier.

Il est par ailleurs, proposé d'attribuer aux associations suivantes une subvention au titre de l'année 2021 :

Année	2021
ADMR	300 €
La Bresse Comtoise	200 €
Association sportive collègue	100 €
FSE COLLEGE	100 €
TOTAL	700 €

La subvention à la coopérative scolaire de l'école de Chapelle Voland sera revue en lien avec le directeur et pourra être versée ultérieurement

Délibération 57 - 2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

4 SECONDE PHASE DE NUMÉRISATION DES REGISTRES D'ÉTAT-CIVIL

a. DEVIS ET SUBVENTION

Une première phase de numérisation avait eu lieu .

Suite à une opportunité de financement en lien avec le fond de transformation numérique des collectivités :

Présentation du devis de l'entreprise NUMÉRIZE pour la numérisation de 2400 actes d'état-civil qui n'avaient pas encore été numérisés. Le devis s'élève à un montant de 3 504 € HT pour la numérisation d'environ 2400 actes, le traitement des images et indexation des actes, la livraison.

Parallèlement, une demande de subvention au titre du fonds de transformation numérique des collectivités territoriales a été demandée. La commune se voit attribuer une subvention de 2 803.20 €, soit 80 % du montant des dépenses.

Il est proposé de retenir le devis de l'entreprise NUMERIZE.

Délibération 58- 2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

5 ACTION SOCIALE

A. CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Les membres de la commission action sociale ont été nommés par le conseil municipal en juillet 2020 :

Dominique MARTIN, Timothé BAUDOT, Maryse DOLARD, Héloïse MONCHAL, Marie Laure PIOTELAT

Le maire, également président de la commission a nommé des personnes extérieures au conseil : Dominique BON, Dominique CORNIER, Marie Claude ECOIFFIER, Bernard LAGUT, Nicole

Tous les membres de la commission seront convoqués prochainement pour réfléchir sur l'action sociale dans sa globalité.

Les membres de l'action sociale seront également associés dès cette fin d'année à la distribution des colis.

B. COLIS DE NOËL

Pour l'année 2020, une délibération spécifique avait été prise afin de donner exceptionnellement un colis de Noël à toutes les personnes de 70 ans et plus. Le traditionnel repas des Aînés n'ayant pas eu lieu pour cause de restrictions sanitaires COVID.

Le repas n'ayant pu se réaliser cette année, il est proposé à nouveau pour 2021 d'attribuer exceptionnellement un colis à toutes les personnes de plus de 70 ans avec une enveloppe budgétaire de 3700 € environ (ce montant étant du même ordre que les années précédentes pour l'ensemble repas et colis des aînés)

Le maire espère que le repas pourra être réalisé en 2022 dans des conditions satisfaisantes et invitera la commission action sociale à réfléchir plus longuement en 2022 sur les actions sociales pouvant être menées auprès de la population.

Délibération 59-2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	10	1 (Maryse DOLARD)	0

ARRIVEE DE MARIE LAURE PIOTELAT

6 COMPTABILITE

A. AJUSTEMENT DE CREDITS BUDGETAIRES

Considérant l'insuffisance de crédits au chapitre 20, pour permettre le règlement des factures liées au projet bourg, il est prévu d'ajuster les crédits suivants :

Décision modificative n° 2 :

D 2132/21 : - 20 000 € D 2031/20 : + 20 000€

Délibération 60-2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

B. CLOTURE RÉGIE

Suite à de nombreux changements au sein de la commune (changement de commerçants pour l'épicerie, gestion des locations du gîte communal, ...), une nouvelle organisation de la régie a été mise en place à compter du 20 septembre dernier.

Ainsi, l'ancienne régie de vente de cartes de pêche initialement gérée par Mme et M. JAILLET a été absorbée dans la nouvelle et unique régie de recettes de la commune. (dont le titulaire de la régie est la secrétaire)

Il convient donc de clôturer cette ancienne régie qui avait été créée par délibération.

Délibération 61-2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

7 ÉTUDE CHAUFFERIE BOIS

La restitution de l'étude chaufferie réalisée par l'entreprise OUDOT (M. OUDOT et M. STIQUEL) a eu lieu le 17 novembre dernier. Etaient également présents, M. AZIERE (SIDEK), et M. DEJARDIN (ADEME). Suite aux remarques lors de la séance du 17 novembre, l'étude modifiée reçue en mairie le 19 novembre a été transmise aux conseillers le 19 novembre.

L'étude est consultable sur demande ;

Suite à la présentation de cette étude aux conseillers, il est proposé de valider le projet et d'autoriser le maire à effectuer les démarches nécessaires.

Délibération 62-2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

8 PROJET BOURG COMMERCES ET RÉSIDENCES :

Lors de la réunion du 17 novembre, l'équipe de maîtrise d'œuvre (Mme CARTALLIER et M. OUDOT) a présenté une seconde version de l'Avant Projet Définitif . L'ensemble des documents de l'APD ont été transmis aux conseillers le 20 novembre.

a. VALIDATION DE L'APD AVANT PROJET DÉFINITIF et LANCEMENT DE LA PHASE SUIVANTE

Suite à la présentation de la première version de l'APD , une nouvelle version a été demandée par le maire pour réduire les surfaces et le coût ;

Montant HT phase APD : (*consultable sur demande*)

Réalisation des commerces et tiers-lieu	795 318,86
Aménagement des abords du tiers lieu ZONE 1	110 943,97
TOTAL TIERS-LIEU + ABORDS ZONE 1	906 262,83
Aménagement des logements séniors	549 360,88
Aménagement des abords des lgts ZONE 2	62 000,00
TOTAL LOGEMENTS + ABORDS ZONE 2	611 360,88
Option Suppression des travaux du logement dans le bâtiment existant. (Logement boulanger)	- 66 240,00

Considérant qu'il est difficile de réduire la surface,
Considérant que les pistes d'économies ont été étudiées en lien avec le maître d'œuvre,
Considérant l'augmentation du prix des matières premières,
Considérant l'avis favorable des commerçants,
Considérant qu'il convient désormais à ce stade, de se positionner sur ce projet
Considérant le montant des emprunts de la commune et les taux d'intérêts
Considérant qu'en l'absence de travaux, compte tenu de la vétusté des locaux et de l'absence de locaux fonctionnels, la commune risque de ne plus avoir de commerces (contrat signé pour 18 mois avec les gérants dans l'attente des nouveaux locaux)

Il est proposé de valider l'APD et de passer à la phase suivante.

Délibération 63-2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

b. PLAN DE FINANCEMENT

Il est sollicité les demandes de subventions suivantes pour la phase 1 (commerces):

- Etat : 35 %
- Département : 25%
- Région : au titre du programme Bois et du programme Effilogis.

- CCBHS : 30 000 €

Il est rappelé les normes liées à ces demandes de financement (BBC rénovation et BEPOS pour l'extension).

Il est proposé d'approuver le nouveau plan de financement

Délibération 64-2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

9 TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PÉRISCOLAIRE : RAPPORT FINAL

Le rapport définitif d'évaluation des charges transférées au titre de la compétence périscolaire portant sur le transfert au 1^{er} janvier 2019 a été validé par le conseil communautaire. Il prévoyait une clause de revoyure suite à l'extension de la compétence sur l'ensemble du territoire. Il revient maintenant aux conseils municipaux concernés de voter à ce sujet. Le montant fixé par la CLECT correspond au coût réel.

Le montant annuel de cette compétence dont le montant est figé s'élève à 22 238 €.

Délibération 65-2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

10 CONTRIBUTION DES COMMUNES AU BUDGET DU SDIS

La contribution des communes au financement du SDIS a été transférée en 2021 des communes vers la CCBHS au titre d'un transfert de compétence.

Lors du conseil communautaire du 30 septembre dernier, les conseillers communautaires ont validé le principe de la signature entre chaque commune et la communauté de communes d'une convention afin de rembourser le financement communal du SDIS pour l'année 2021.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la signature d'une convention avec la CCBHS.

Délibération 66-2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

11 REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CCBHS ET AU SYNDICAT DE LA BRENNE

Il convient de

- Nommer un conseiller communautaire suppléant : Yves LAMARD
- Proposer à la CCBHS un délégué pour le Syndicat Intercommunale d'aménagement du bassin de la Brenne : Charles Henri SERVAN

Délibération 67-2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

12 BATIMENT MAIRIE-ÉCOLE/ DIAGNOSTIC AMIANTE ET CONTRÔLE DES JEUX

Le devis concernant le contrôle obligatoire de l'aire de jeux n'est pas arrivé.

Un diagnostic amiante doit être effectué pour le bâtiment mairie Ecole, il est proposé de retenir l'offre la moins chère soit l'entreprise VEREX pour 125 € HT (hors analyses).

Délibération 68-2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

13 ANTENNE RELAIS SFR – VALIDATION DE LA CONVENTION

La convention, le plan de couverture ont été transmis aux conseillers le 20 novembre 2021.

Vu la proposition de convention,

Vu les plans de couverture

Il est proposé d'autoriser le maire à signer cette convention ;

Délibération 69-2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

DELIBERATION ACTES

Vu le décret du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités soumis au contrôle de légalité

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose le principe de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Il est proposé de prendre une délibération afin de passer une convention avec la préfecture afin de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris actes budgétaires.

Délibération 70-2021

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

14 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Diverses informations à l'ordre du jour ont été évoquées : défibrillateur, éclairage du stade, réunions CCBHS , école , urbanisme , secrétariat et remplacement , gestion de l'étang.

Points complémentaires évoqués : Association foncière et personnel, achat d'une échelle, demande d'acquisition parcelle ancien stade.

La séance est levée à 00h45

Le maire

Sylvie BONNIN

